



EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 4 avril 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Francis FORTE, Gérard NICOLAS, Thierry ROQUE, Michel SALLES, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants

M. Didier FABRE représentant M. Michel SALLES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT

M. Patrick BOURRAND FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAEZ

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

M. Robert SOUQUE donne procuration à M. Gérard BARO

M. Gérard NICOLAS donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

098-2023 Transfert résultat 2022 Commune de causses et Veyran du Budget DSP Assainissement au Budget Régie Assainissement

Monsieur le Président rappelle que suite à l'intégration de la commune de Causses et Veyran au sein de la Régie Assainissement, il y a lieu de transférer les résultats de clôture de l'année 2022 du budget DSP Assainissement au budget de la Régie assainissement.

Le résultat de clôture 2022 de la commune de causses et Veyran de - 63 337.33 € sera transféré du budget DSP assainissement au Budget Régie Assainissement comme suit :

Opérations	DSP Assainissement – Budget 45900		REGIE Assainissement – Budget 45700	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Transfert d'un déficit de fonctionnement		C/778 6 576.57 €	C/678 6 576.57 €	
Transfert d'un solde négatif de la section d'investissement		C/1068 56 760.76 €	C/1068 56 760.76 €	

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le résultat de clôture 2022 de la Commune de causses et Veyran

VALIDE le transfert des résultats du budget DSP Assainissement au budget régie Assainissement tel que présenté dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

